

Syndicat des eaux de Plourhan-Lantic
Alimentation en eau potable
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté préfectoral en date du **19 MAI 2010** est ouverte une enquête publique en vue de déclarer d'utilité publique la révision des périmètres de protection réglementaires avec institution des servitudes légales autour du captage d'eau de « la Ville Hellio » situé sur la commune de Plourhan.

Un dossier d'enquête sera déposé en mairie de Plourhan, siège de l'enquête, pendant la période du 10 juin inclus au 10 juillet (à 11h30) 2010, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public, à savoir les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, les mardi, jeudi et samedi de 8h30 à 12 h.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- soit sur le registre déposé à cet effet (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) en mairie de Plourhan ;
- soit par courrier adressé en mairie au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête ;
- soit directement au commissaire-enquêteur lors des permanences qu'il tiendra en mairie le 10 juin de 8h30 à 11h30, le 21 juin de 14h à 17h, le 10 juillet de 8h30 à 11h30.

Monsieur Marc ROUXEL, conseiller en urbanisme, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; son avis devra être rendu dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Plourhan, ainsi qu'à la Préfecture (DDTM) des Côtes d'Armor. Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées.

Fait à Saint-Brieuc, le **26 MAI 2010**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer.


Christian SCHWARTZ